



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2013

Président de séance : M. BOUCHEZ Michel, Maire

PRESENTS : M. BOUCHEZ Michel Maire, D.HOCHART, CHAUAUDRA E. SZAT S. HENOT D. FLAMENT A .PAW R. THIRION J.P Adjoints – BOUKHATEB N. BIELKIN L. SYS M. BEKAERT P. VANECKE M.A HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGAND D. MOLEND A E. HERMAND J. PRZYBOROWSKI B. Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : BERTIN A. Adjoint – JAROSZ S. ABRAHAM J.C Conseillers Municipaux

ABSENTS : BELHAJ M. MONTEVILLE G.M. FAVIER E. DARCHEVILLE F. VANTOURNOUDT A.BUYCK I. BAILLEZ A. Conseillers Municipaux

SECRETAIRE: Mr BEKAERT P Conseiller Municipal

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Locales

Ces décisions concernent :

- Décision n° 63/2012 portant sur l'acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 27 rue Aristide Briand à Fouquières-Lez-Lens,
- Décision n° 64/2012 portant sur l'acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 49 rue Pasteur à Fouquières-Lez-Lens,
- Décision n° 65/2012 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 66/2012 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 67/2012 portant sur le marché de changement et de réparation de menuiseries dans divers bâtiments communaux,
- Décision n° 1/2013 portant sur le marché de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public,
- Décision n° 2/2013 portant sur l'abonnement à diverses publications,
- Décision n° 3/2013 portant sur une convention de location d'exposition,
- Décision n° 4/2013 portant sur l'avenant n° 1 au marché de gardiennage d'un bâtiment municipal sur la friche de la Fosse 6/14 ainsi que ses abords y compris les terrains de sport aménagés,

- Décision n° 5/2013 portant sur la Médecine du Travail – Convention avec la Caisse Régionale de Sécurité Sociale dans les Mines



2/ DEBAT D' ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEE 2013

Monsieur le Maire a rappelé les orientations budgétaires adoptées depuis 2001 à savoir : non augmentation des impôts locaux communaux, contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement et poursuite de la politique d'investissement, et a donné connaissance des engagements pluriannuels envisagés.

Malgré le désengagement de l'Etat et les incertitudes qui en découlent sur les ressources de la commune, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre dans cette voie en privilégiant les actions en faveur de l'école et la formation, l'urbanisme et l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal.

3/ CONVENTION PUBLIQUE D' AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DES RUES RAOUL BRIQUET ET DAUTRICOURT (OPERATION 1115) :

↳ Avenant n° 4

Monsieur le Maire a rappelé les délibérations en date des 9 décembre 2011 et 19 décembre 2012 relatives à la convention publique d'aménagement du lotissement des rues Raoul Briquet et Dautricourt et a informé les membres de l'assemblée de la nécessité de prolonger ladite convention au vu de l'avancement des travaux en cours . Le Conseil Municipal après avoir délibéré donne à l'unanimité un avis favorable à cette prolongation par voie d'avenant N°4 dans lequel sera actée également l'augmentation de la participation communale de 65 000 €.(selon CRAC approuvé par délibération en date du 31.12.2010)

4/ CONVENTION PUBLIQUE D' AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DES RUES RAOUL BRIQUET ET DAUTRICOURT (OPERATION 1115) :

↳ Avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie n° 1

Dans le cadre de la convention d'avance de trésorerie n° 1, délibérée le 30 novembre 2009, la commune a consenti à la SEM ADEVIA, une avance de trésorerie d'un montant de 800 000€. Le remboursement du premier acompte d'un montant de 400 000 € par la SEM ADEVIA devait intervenir en 2012. Ladite société, a demandé de bien vouloir surseoir au remboursement de ce premier acompte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte par voie d'avenant N°2 le différé du remboursement qui interviendra fin 2013 à hauteur de 400 000 € (le second versement à hauteur de 400 000 € fera l'objet d'un autre avenant).



5/ ACQUISITION IMMEUBLES 57 ET 59bis RUE ROGER SALENGRO CADASTRES AH 444-445-446-448 ET AH 536

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale, et en favorisant la création d'équipement public, le Conseil Municipal, après avoir délibéré a décidé à l'unanimité l'acquisition suivante :

↳ les immeubles sis 57 et 59bis rue Roger Salengro, cadastrés AH 444 – 445 – 446 – 448 et AH 536 , au prix de 206 000 € HT , les frais d'achat restant à la charge de la Commune.

6/ ALIENATION DES DEUX PARCELLES CADASTREES AL 559 ET 561

Monsieur le Maire a rappelé la délibération du 19 décembre 2012, autorisant la cession des deux parcelles cadastrées AL 559 et AL 561, au profit de la Société TRANSALINORD, installée 5 rue Casimir Beugnet à Fouquières-Lez-Lens.

L'acquisition des deux parcelles est en fait réalisée par la SCI ROND POINT de FOUQUIERES LEZ LENS, 50 Boulevard Bréguet 59500 DOUAI.

Les membres de l'assemblée, après avoir délibéré décide de vendre à la SCI ROND POINT de FOUQUIERES-LEZ-LENS les deux parcelles AL 559 et AL 561. en vue du développement de la société d'exploitation TRANSALINORD à FOUQUIERES-LEZ-LENS.

7/ LOCATION D' UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE : 26/28 RUE PASTEUR (bail commercial)

La société Informatique – Sécurité – Conseil – Formation (ISCF), représentée par Monsieur OURAL Djamel, était locataire d'une partie de l'immeuble sis 26/28 rue Pasteur à Fouquières-Lez-Lens, jusqu'au début des travaux de rénovation entrepris dans cet immeuble.

Ces travaux de rénovation se terminant, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de louer à nouveau à la Société ISCF, une partie de cet immeuble, à usage commercial à compter du 1^{er} mars 2013, pour une durée de neuf ans, moyennant un loyer mensuel de 170 € TTC.

8/ LOCATION D' UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE : 46 RUE JEAN JAURES (bail commercial)

L'immeuble situé 46 rue Jean Jaurès à Fouquières-Lez-Lens, appartenant à la Commune, a fait l'objet d'une demande de location. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré a décidé à l'unanimité d'autoriser la location dudit immeuble, à usage commercial, à compter du 1^{er} mars 2013 moyennant un loyer mensuel de 170 € TTC (dont le premier mois gratuit),



9/ LOCATION D' UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE : 14 RUE DE LA PAIX (bail par acte notarié)

L'immeuble situé 14 rue de la Paix à Fouquières-Lez-Lens, appartenant à la commune, a fait l'objet d'une demande de location. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré a décidé à l'unanimité, dans le cadre du projet micro-crèche de louer ledit immeuble à l'association PETIT HOME à compter du 1^{er} avril 2013 moyennant un loyer mensuel de 1000 € TTC (dont le premier mois gratuit).

10/ DENOMINATION DU LOTISSEMENT RUE DU GENERAL LECLERC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer le futur lotissement rue du Général Leclerc « Résidence des coquelicots et bleuets ».

11/ VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal autorise le prélèvement de la somme de 50 000 € du compte 2118 intitulé « Immobilisations corporelles – Autres Terrains » pour l'affecter au compte 2111 intitulé « Immobilisations Corporelles – Terrains nus » ainsi que le prélèvement de la somme de 10 000 € du compte 21318 intitulé « Autres bâtiments publics» pour l'affecter au compte 21312 intitulé « Bâtiments publics- Bâtiments scolaires »,

12/ RENOUELEMENT DE LA COMMISSION LOCALE D' INFORMATION ET DE SURVEILLANCE – USINE RECYTECH

↳ Désignation du représentant de la Commune

Monsieur Patrick BEKAERT, Conseiller Municipal est désigné à l'unanimité pour représenter la Commune lors des réunions de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) pour l'Usine RECYTECH

13/ RENOUELEMENT DE LA COMMISSION LOCALE D' INFORMATION ET DE SURVEILLANCE – SOTRENOR à COURRIERES

↳ Désignation du représentant de la Commune

Monsieur Patrick BEKAERT, Conseiller Municipal est désigné à l'unanimité pour représenter la Commune lors des réunions de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) pour SOTRENOR à COURRIERES



14/ DEMANDE D' OBTENTION DU LABEL « VILLE EN POESIE »

La Commune participe activement au « Printemps des Poètes » depuis plusieurs années. Monsieur le Maire, en partenariat avec la Maison de la Poésie Nord-Pas-de-Calais œuvrant à la diffusion, à la promotion et au développement de la poésie, a proposé d'entamer les démarches afin d'obtenir le Label « Ville en Poésie », label attribué aux communes qui accordent à la poésie une place prépondérante dans la vie culturelle locale. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'inscrire dans cette démarche.

15/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Afin de procéder au recrutement du responsable du Cyber-Base, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe titulaire.